

# AVIS PUBLIC

---

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT NUMÉRO 622 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 458 AUX FINS DE DISTRAIRE :**  
**LES LOTS 6 702 247 ET 6 702 248 DE LA ZONE M19 POUR LES INSCRIRE DANS LA ZONE Rc26;**  
**LES LOTS 6 454 553, 6 454 554, 6 454 555 ET 6 703 556 DE**  
**LA ZONE Cb3 POUR LES INSCRIRE DANS LA ZONE Rb53;**  
**LES LOTS 6 703 559 ET 6 703 560 DE LA ZONE Pb2 POUR LES INSCRIRE DANS LA ZONE Rb20;**  
**ET LE LOT 6 703 558 DE LA ZONE Pb2 POUR L'INSCRIRE DANS LA ZONE Rf8**

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2025, le *Règlement n° 622 modifiant le règlement de zonage n° 458 aux fins de distraire les lots 6 702 247 et 6 702 248 de la zone M19 pour les inscrire dans la zone Rc26; les lots 6 454 553, 6 454 554, 6 454 555 et 6 703 556 de la zone Cb3 pour les inscrire dans la zone Rb53; les lots 6 703 559 et 6 703 560 de la zone Pb2 pour les inscrire dans la zone Rb20; et le lot 6 703 558 de la zone Pb2 pour l'inscrire dans la zone Rf8.*

QUE la Municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscamingue a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 10 décembre 2025.

Le règlement n° 622 entre en vigueur le 16 décembre 2025, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'emplacement temporaire de l'hôtel de ville au 22D, rue Sainte-Anne à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 16 décembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

---

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 16 décembre 2025 et en faisant paraître copie dans le journal Le Reflet témiscamien le 23 décembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 décembre 2025.

ORIGINAL SIGNÉ

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière